



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 26 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Interdiction de manifestation en centre-ville de Rennes samedi 27 avril 2019

*Des appels à un nouveau rassemblement interrégional des "Gilets jaunes" à Rennes ont été diffusés pour la journée du samedi 27 avril 2019, sans dépôt de déclaration en préfecture.*

Depuis le 17 novembre 2018, de nombreuses manifestations non déclarées dans le cadre du mouvement « gilets jaunes » ont été organisées en Ile-et-Vilaine sous diverses formes comme notamment des rassemblements dans le centre-ville de Rennes.

Des atteintes graves à l'ordre public caractérisées par des violences et des dégradations inadmissibles ont été commises dans le centre-ville de Rennes les 5, 19 et 26 janvier et les 2, 9, 16 et 23 février 2019 à l'occasion de ces précédents rassemblements de plusieurs centaines d'individus revendiquant leur appartenance au mouvement des « gilets jaunes ».

Dans ces conditions, la préfète d'Ile-et-Vilaine, Michèle Kirry, a décidé d'**interdire toute manifestation ou tout rassemblement revendicatif dans le centre-ville de Rennes ce samedi 27 avril 2019 de 12h00 à 23h59**, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Le périmètre concerné est défini par les rues suivantes (incluses dans le périmètre d'interdiction) :

*rue Lesage – rue d'Antrain – rue Saint-Martin – rue de Saint-Malo – boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny – quai Ile-et-Rance – mail François Mitterrand – pont de la Mission – place de Bretagne – boulevard de la Tour d'Auvergne – boulevard du Colombier – rue Raoul Dautry – boulevard de Beaumont – place de la Gare – avenue Jean Janvier – Place Pasteur – rue Gambetta – contour de la Motte – rue du Général Guillaudot.*

Si la liberté de manifester est garantie par notre dispositif légal, elle doit être conciliée avec le respect de l'ordre public. La préfète d'Ile-et-Vilaine appelle donc chacun à faire preuve de responsabilité en adoptant un comportement adapté pendant les rassemblements.

*Arrêté portant interdiction de manifester sur la voie publique en annexe.*